

**Département de Loire-Atlantique  
Commune de LE BIGNON**



**Régularisation de la situation administrative  
De l'unité de fabrication de produits alimentaires  
Exploitée par la société GASTRONOME  
18, rue de la forêt, commune de LE BIGNON**

**Rapport d'enquête publique**  
Lundi 21 novembre 2011 – mercredi 21 décembre 2011

Le commissaire enquêteur  
Hervé SALMON.

## Sommaire

### I - Présentation de l'enquête

1. Objet
2. Cadre juridique

### II - Généralités

1. Préambule
2. Présentation de la société GASTRONOME

### 1. III - Eléments significatifs du dossier

- 2.
3. Situation des activités de l'établissement au regard de la nomenclature ICPE
4. Évolution de la situation actuelle
5. Etude des dangers

### IV - Organisation de l'enquête

1. Composition du dossier d'enquête
2. Désignation du commissaire enquêteur
3. Préparation de l'enquête
4. Information effective du public
5. Déroulement de l'enquête

### V - Observations du commissaire enquêteur

1. Inscriptions déposées sur le registre
2. Préparation du rapport d'enquête
3. Mémoire en réponse
4. Observations sur le terrain
5. Délibération des Conseils Municipaux des communes des Sorinières et de Monbert
6. Remarques diverses

## I - Présentation de l'enquête

### 1 - Objet de l'enquête

Il s'agit d'une demande de régularisation de la situation administrative de l'usine GASTRONOME située 18, rue de la forêt, LE BIGNON.

Cette demande a été présentée le 3 janvier 2011 par Madame Edwige CHARLES, directrice de cette usine. Cet établissement, dont l'activité est la fabrication de produits élaborés à base de volaille, dispose de 2 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter en date du 01/07/1999 (au nom de la société SOPARVOL) et du 02/02/2004 (autorisation d'exploiter la station de traitement des eaux usées).

Des travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration ont été réalisés au cours du printemps et de l'été 2011 afin de l'adapter aux capacités de l'outil de production. Dans le but de mettre à jour les données du dossier d'autorisation, un dossier de régularisation de l'autorisation d'exploiter est déposé.

La société GASTRONOME souhaite que soit intégré dans les données la possibilité d'une augmentation de la production de l'ordre de 40% sur 5 ans, ce qui pourrait faire passer la production journalière de 38,6 tonnes jour (fin octobre 2010) à 53 tonnes jour.

L'objet est donc d'évaluer les impacts et les dangers des installations soumises aux seuils d'autorisation et de déclaration ICPE sur l'environnement selon la trame définie à l'article 512-8 du code de l'environnement.

La nomenclature définie en annexe de l'article R.511-9 du code de l'environnement montre que cet établissement est concerné par les rubriques n°1136-B-b, 2220-1 et 2221-1 pour des autorisations, ainsi que par les rubriques n° 2910-A-2, 2915-2 et 2921-2 pour des déclarations.

### 2 - Cadre juridique

- Code de l'environnement. Articles L.512 R.512-1 à R.512-10 R.512-8 et R.511-9
- Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2011/ICPE/198 du 18 octobre 2011 de Monsieur le Préfet de la région pays de la loire, préfet de la loire-atlantique.

## II - Généralités

### 1 - Préambule

La commune du BIGNON fait partie de l'aire urbaine de NANTES, et est située à 16 km au sud de cette dernière. Elle comptait 3283 habitants (estimation de la mairie au 01/01/2012). La zone d'activité de la forêt, au sein de laquelle est implantée la société GASTRONOME regroupe 51 entreprises pour un total de 1200 emplois environ.

1. Géographiquement cette zone d'activité se situe au nord de la commune entre la départementale 137 (Nantes Montaigu) et l'autoroute A83, au niveau de la gare de péage du Bignon.

## 2 - Présentation de la société GASTRONOME

La société GASTRONOME est une filiale de TERRENA, 1<sup>ère</sup> coopérative française, née en 2000 de la fusion de la CANA (coopérative agricole de la noëlle d'Ancenis) et de la CAVAL (coopérative agricole Vienne Anjou Loire). Chacune possédant une filière volaille, SOPARVOL pour la CANA et SYNAVI pour la CAVAL, elles ont été fusionnées pour donner naissance à la société GASTRONOME.

En 2001 GASTRONOME a intégré la majeure partie des actifs du groupe BOURGOIN, puis en 2008 la plupart des sites de la branche volaille d'UNICOPA.

Le chiffre d'affaire annuel est de 745,4 millions d'euros, 3000 salariés. Avec 191 531 tonnes par an de produits finis de volaille c'est le 2<sup>ème</sup> intervenant volailler français.

Outre l'usine de LE BIGNON, les sites de la société produisant des produits élaborés finis à base de volaille sont situés à FALLERON en Vendée et à SAINT NICOLAS DU PELEM dans les Côtes d'Armor.

L'usine de LE BIGNON compte 200 salariés et produit environ 40 tonnes par jour de produits élaborés finis à base de volaille.

### III - Eléments significatifs du dossier

#### 1 - Situation des activités de l'établissement au regard de la nomenclature ICPE

A fin octobre 2010 la transformation de matières premières d'origine animale est de 38,6 tonnes/jour. En situation future cette quantité pourra atteindre 53 tonnes/jour. La rubrique 2221-1 précise qu'une activité supérieure à 2 tonnes/jour nécessite une autorisation. Pour la transformation de matières premières d'origine végétale est de 17,8 tonnes/jour. En situation future cette quantité pourra atteindre 24,9 tonnes/jour. La rubrique 2221-1 précise qu'une activité supérieure à 10 tonnes/jour nécessite une autorisation.

Pour les installations de compression d'air et de réfrigération, la quantité d'ammoniac présente sur le site est de 5,2 tonnes. La quantité d'ammoniac présente étant supérieure à 1,5 tonne, ces installations sont soumises à autorisation (rubrique 1136-B)

Les pressions d'utilisation étant supérieures à 100 000 Pascal, une autorisation est nécessaire (rubrique 2920-1-a) ainsi qu'une déclaration (rubrique 2920-2-b).

Cinq tours aéro-réfrigérantes sont présentes sur le site. Elles sont de type « circuit primaire fermé » et sont soumises à déclaration (rubrique 2921.2).

Les installations de combustion utilisent le gaz naturel. La consommation de 4 041kW fait que ces installations sont soumises à déclaration (rubrique 2910-A-2)

La quantité de fluide caloporteur étant de 1200 litres, une déclaration est là aussi nécessaire (rubrique 2915.2).

Concernant les produits d'entretien, les huiles de maintenance, les solvants, le stockage de matières combustibles, le volume des chambres frigorifiques, le stockage et l'emploi de gaz, le stockage et la distribution de produits inflammables, les équipements de conditionnement, l'emploi d'encres et de colles, les quantités ou volumes en cause sont insuffisants pour être classés dans les rubriques ICPE correspondantes.

#### 2 - Evolution de la situation actuelle

Peu de changements au niveau des installations sont projetées. Elles peuvent supporter une

augmentation de la production de l'ordre de 40% sur 5 ans.

Des travaux de réhabilitation de la station d'épuration ont été entrepris en 2011 pour un montant de 800k€, et se poursuivront en 2012 afin de respecter les normes de rejet des eaux épurées. Ces travaux doivent également limiter les émissions de nuisances olfactives. A noter que la société a changé d'exploitant pour le fonctionnement et la maintenance de la station d'épuration.

Le plan d'épandage des boues produites a fait l'objet d'une mise à jour du plan d'épandage en 2010. L'augmentation de la production de boues liée à l'augmentation de l'activité est couverte par le plan d'épandage.

La société GASTRONOME souhaite poursuivre les efforts en matière de valorisation de tout type de déchets.

Une attention particulière sera portée afin que toute nouvelle installation ne génère pas de nuisances acoustiques.

Les stocks de produits liquides potentiellement polluants seront stockés sur des dispositifs de rétention.

### 3 - Étude des dangers

Une étude de danger a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par l'exploitant pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques d'une installation. C'est une obligation instituée par le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977.

Dans le dossier présenté par la société GASTRONOME, l'étude est présentée en plusieurs étapes:

- Description des installations et de leur fonctionnement
- Description et caractérisation de l'environnement
- Identification et caractérisation de potentiels de danger
- Réduction de potentiels de danger
- Estimation des conséquences de la matérialisation des dangers
- Enseignements tirés du retour d'expérience
- Évaluation des risques
- Caractérisation et classements des différents phénomènes et accidents
- Représentation cartographique
- Rappel de l'organisation de la sécurité interne et externe
- Résumé non technique de l'étude des dangers

## IV - Organisation et déroulement de l'enquête

### 1 - Composition du dossier d'enquête publique :

- Arrêté d'ouverture d'enquête publique de Monsieur le Préfet de la Loire-atlantique du 18 octobre 2011.
- Le dossier d'actualisation de l'autorisation d'exploiter comprenant:
  - \* la lettre de demande
  - \* Pièce n°1: tableau récapitulatif des installations classées
  - \* Pièce n°2: présentation de l'établissement

- \* Pièce n°3: résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement
- \* Pièce n°4: étude d'impact sur l'environnement
- \* Pièce n°5: étude des dangers
- \* Pièce n°6: notice d'hygiène et sécurité du personnel
- \* Pièce n°7: documents annexes
- \* Pièce n°8: cartes et plans
- Registre d'enquête coté et paraphé.
- Avis tacite de l'autorité environnementale
- Plan de la commune, sur lequel sont indiqués l'emplacement des panneaux d'affichage, ainsi que des photographies de dits panneaux.
- Schéma de la SAUR indiquant les réseaux eaux usées
- Annonces légales
- Autres annonces parues dans la presse
- Le Bignon info express n°8 novembre 2011

## 2 - Désignation du commissaire enquêteur

Par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Nantes, en date du 6 octobre 2011, m' a désigné moi, Hervé SALMON en qualité de commissaire enquêteur.

## 3 - Préparation de l'enquête

Le dossier concernant cette opération a été envoyé au commissaire enquêteur le 13 octobre 2011.

Je me suis déplacé le 28 octobre 2011 afin voir les lieux. Je me suis rendu en Mairie. Nous avons convenu que l'affiche annonçant l'enquête serait apposé sur tous les lieux d'affichage officiel ainsi qu'à l'entrée Est de la zone d'activité de la forêt.

Un plan émanant de la SAUR montrant les différents réseaux d'eaux usées de la commune m'a été remis et je l'ai joint au dossier d'enquête.

J'ai pris rendez-vous le 8 novembre 2011 avec Mme Edwige CHARLES, directrice de l'usine et Mme Miren DATCHARRY animatrice sécurité environnement, afin de me faire expliquer les éléments du dossier et visiter les installations.

Le 9 novembre 2011 m'a été transmis par la préfecture une information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, cette dernière ayant reçu le dossier complet et réguler le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Cet avis est joint au dossier d'enquête.

## 4 - Information effective du public

L'affichage de l'arrêté prescrivant l'enquête publique a été effectué, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2011/ICPE/198 du 18 octobre 2011 et maintenu jusqu'à la clôture de celle-ci :

\* en mairie de LE BIGNON (affichage attesté par un certificat de M. le Maire en date du 13 janvier 2011),

\* en mairie de LES SORINIERES (affichage attesté par un certificat de M. le Maire en date du 22 décembre 2011)

\* en mairie de MONTBERT (affichage attesté par un certificat de M. le Maire en date du 23 décembre 2011)

\* en mairie de CHÂTEAU-THEBAUD (affichage attesté par un certificat de M. le Maire

en date du 22 décembre 2011)

\* en mairie de VERTOU (affichage attesté par un certificat de M. le Maire en date du 22 décembre 2011)

\* en mairie de PONT-SAINT-MARTIN (affichage attesté par un certificat de M. le Maire en date du 23 décembre 2011)

L'annonce de l'enquête a été publiée dans les éditions du 3 novembre 2011 des journaux Ouest-France, et Presse Océan.

L'enquête a également été annoncée dans le bulletin d'information municipal du BIGNON (bulletin n°8 de novembre 2011).

Des annonces ont été publiées dans l'hebdo de Sèvre et Maine les 10, 17, 24 novembre et 15 décembre. Elles ont été jointes au fur et à mesure au dossier d'enquête.

## 5 - Déroulement de l'enquête

L'enquête a été ouverte pour une période de trente et un jours consécutifs, dont quatre dimanches, du lundi 21 novembre 2011 au mercredi 21 décembre 2011.

Le dossier était consultable dans les mairies de LE BIGNON, CHÂTEAU-THEBAUD, MONTBERT, PONT SAINT MARTIN, LES SORINIERES et VERTOU, aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Un registre, destiné à recevoir les observations du public, était ouvert en Mairie du BIGNON. En outre cinq permanences du commissaire enquêteur ont été tenues aux dates et horaires suivants.

- ⇒ lundi 21 novembre 2011 de 14h00 à 17h00
- ⇒ samedi 3 décembre 2011 de 09h00 à 12h00
- ⇒ mercredi 7 décembre 2011 de 14h00 à 17h00
- ⇒ vendredi 16 décembre 2011 de 09h00 à 12h00
- ⇒ mercredi 21 décembre 2011 de 14h00 à 17h00

L'enquête s'est déroulée normalement, sans incident.

Les conditions d'accueil du public étaient satisfaisantes, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

## V - Observations du commissaire enquêteur

### 1 - Inscriptions déposées sur le registre

Le 16 décembre 2011 visite de M. et Mme. CORBINEAU (Gérard et Chantal) demeurant à Landjard gênés par les odeurs de l'usine et de la station d'épuration. Ces deux personnes ont déposé un courrier lors de ma permanence du 21 décembre, accompagné d'une lettre adressée le 15 novembre 2002 au directeur du service santé environnement de la DDASS. Dans cette dernière ils signalaient des odeurs nauséabondes continues émanant de la station d'épuration, ne pas avoir eu de réponse de M. le Maire du BIGNON à ce sujet et interpellaient les services de la DDAS afin qu'ils constatent le problème.

Par une réponse en date du 17 décembre 2002 le service environnement de la direction départementale des services vétérinaires répondait que ce problème semblait être ponctuel et dû vraisemblablement à la réfection de la route départementale 57. Le directeur de l'usine de

l'époque, M. LANDAIS proposait que les riverains s'adressent directement à lui en cas de nouvelle nuisance.

M. et Mme. CORBINEAU terminent leur courrier en estimant « que l'autorisation de régularisation administrative de l'unité de fabrication de produits alimentaires ne devrait pas être accordée tant que les systèmes d'assainissement nuisent à la santé et au bien être des riverains. »

De plus ils m'ont également signalé, qu'en période hivernale il y a eu plusieurs fois des débordements au niveau de la station de prétraitement située juste en face de l'usine.

Le 20 décembre 2011 M. COUTURIER habitant l'Essart Moreau écrit sur le registre qu'il est gêné par les odeurs de l'usine suivant les vents

Le 21 décembre 2011, visite de Mmes. AVENARD-BRICAUD Sonia et PRUDHOMME Monique habitant toutes deux l'Esart-Moreau qui se plaignent des odeurs et ont déposé un courrier par lequel elles signalent :

- . que les riverains n'ont pas été informés et consultés lors des travaux sur la station dépuraton
- . qu'il a fallu se rendre à plusieurs reprises en mairie pour obtenir que les bassins de lagunages soient sécurisés.
- . qu'il y a eu des odeurs particulièrement désagréables au cours du printemps et de l'été dernier.
- . que la station serait, la nuit, éclairée comme en plein jour
- . que les employés de la station de maintenance se perdent et demandent leur chemin aux riverains
- . que des mauvaises odeurs émanent des lagunes le matin et le soir
- . que de réelles odeurs de friture et de panure sont perceptibles en fonction des vents, odeurs qui peuvent aller jusqu'à imprégner les vêtements.

Elles concluent ce courrier en souhaitant que certaines solutions soient mises en œuvre dans les plus brefs délais.

## 2 - Préparation du rapport d'enquête

J'ai appelé Mme Miren DATCHARRY le vendredi 23 décembre pour convenir d'un rendez-vous afin que je puisse communiquer les remarques du public.

Suite à la période des fêtes de fin d'année, le rendez-vous n'a pu être fixé qu'au 3 janvier 2012.

J'ai remis un procès verbal mentionnant les remarques du public. J'en ai profité pour revisiter la station d'épuration, et demander davantage d'explications sur le système de filtration des fumées.

## 3 - Mémoire en réponse

Un mémoire en réponse m'a été adressé le 15 janvier 2012 et m'est parvenu le 18 janvier 2012. Il précise les points suivants :

- Concernant la station d'épuration plusieurs sources de nuisances olfactives ont pu être identifiées:  
Les graisses sont stockées dans une benne et évacuées une fois par semaine ce qui pourrait expliquer une possibilité de fermentation et le dégagement d'odeurs nauséabondes. Pour remédier à cet inconvénient la benne a été bâchée.



- Concernant les lagunes de stockage d'eau : elles se sont chargées par décantation naturelle de boues de fond. Par temps chaud il peut y avoir dégagement d'odeurs. Une des lagunes a été curée en 2010, une autre, la plus grande, en 2011, la dernière le sera en 2012.
- Des opérations ponctuelles sur d'anciens ouvrages ont pu donner lieu à des émanations de mauvaises odeurs. Ceci ne devrait pas se renouveler.
- Un partenariat a été mis en place avec le directeur de la société ARDELICE (située à proximité immédiate de la station) afin de signaler les mauvaises odeurs.
- Au niveau de la prestation d'épuration en sortie d'usine, il ne devrait plus y avoir de débordements, des travaux pour augmenter la capacité ayant été réalisés et un dégraisseur mis en place.
- En ce qui concerne les odeurs liées à la cuisson des aliments, le système de traitement est résumé dans ce mémoire et il est signalé que l'ensemble de l'installation a été nettoyé en 2011.

#### 4 - Observations sur le terrain.

Le 8 novembre 2011 j'ai contrôlé la réalité de l'affichage.

Le 21 novembre, lors de l'ouverture de l'enquête, j'ai appelé les secrétaires généraux ou les directeurs des services des communes de PONT-SAINT-MARTIN, LES SORINIERES, VERTOU, CHÂTEAU-THEBAUD, MONTBERT, afin de m'assurer que les dossiers étaient bien à disposition du public.

Lors de tous mes déplacements pour les besoins de l'enquête ainsi que les 2 et 20 décembre, puis 6, 20 et 27 janvier 2012, je me suis rendu sur les lieux ainsi que dans les hameaux de Landjard et de l'Essart-Moreau afin de constater les éventuelles nuisances. Je n'ai noté des odeurs désagréables que le 3 janvier dans l'enceinte même de la station où il venait d'y avoir une vidange de la benne contenant les graisses. Je n'ai pas constaté la propagation de ces odeurs dans les hameaux.

Lors d'une autre visite le 6 janvier je n'ai rien senti. Par contre j'ai pu escalader la benne à graisses dont l'accès n'était limité que par de la rubalise, et j'ai constaté que l'étanchéité de la bâche n'était pas parfaite (présence d'une quantité importante d'eau stagnante tirant sur les bords de cette bâche).

J'ai pu remarquer également qu'à proximité immédiate de Landjard, il y a d'autres lagunes, exploitées, celles-ci, par la communauté de communes.

En ce qui concerne les odeurs de friture, je ne les ai pas senti dans les hameaux, mais à chacun de mes passages les vents étaient de secteur ouest. Par contre elles étaient très présentes à proximité immédiate du rejet dans l'atmosphère, ainsi qu'à l'entrée est de la zone d'activité et en bordure de la RD 137.

#### 5 - Délibération des conseils municipaux des SORINIERES et de MONTBERT

Le 16 décembre 2011 le conseil municipal des SORINIERES a délibéré sur le dossier de la société GASTRONOME et a décidé d'émettre un avis favorable, sous réserve que la société procède à une remise aux normes de la station d'épuration dans les plus brefs délais et qu'elle

communiqué les résultats de mesures réalisées par un organisme indépendant de la société. Le conseil a sollicité la communication du calendrier prévu de remise en état de la station d'épuration.

Le conseil municipal de MONTBERT a délibéré sur le dossier de la société GASTRONOME, et a émis un avis favorable à la demande.

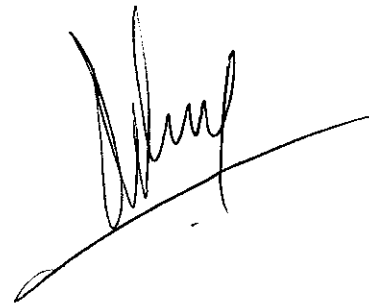
6 - Remarques diverses

La reliure du dossier laissé en consultation en mairie du BIGNON a été endommagée entre les 2 dernières permanences. Néanmoins le dossier était complet.

Carquefou le 30 janvier 2012

Le commissaire enquêteur

Hervé SALMON.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hervé Salmon', written over a horizontal line.